



Enregistré le
18/07/2025
AGR25/0534

A Montauban, le 18 juillet 2025

Madame Valérie RENET
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34 064 Montpellier cedex 2

Objet : réponse à joindre au rapport d'observations définitives (ROD 1) sur l'examen des comptes et de la gestion du département de Tarn-et-Garonne au titre de l'exercice 2022 jusqu'à la période la plus récente.

Madame la Présidente,

Le 18 juin dernier, vous nous avez transmis le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Occitanie relatif à au contrôle et à la gestion du conseil départemental de Tarn-et-Garonne, pour les exercices 2022 à aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord remercier la Chambre régionale des comptes pour les analyses menées.

Comme le relève la Chambre régionale des comptes, le Tarn-et-Garonne est le 13^{ème} département de France avec le taux de chômage le plus élevé et l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques du Tarn-et-Garonne « explique le nombre élevé ainsi que l'augmentation du nombre de bénéficiaires des aides directes et indirectes prises en charge par le Département ». Cette prise en charge représente 54% des dépenses du département. Par ailleurs, en Tarn-et-Garonne, 1882 enfants sont suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à fin 2024. En 4 ans (2018-2022), leur nombre a augmenté de 20%, soit 3 fois plus qu'au niveau national. Au-delà de l'aspect humain qui est au cœur de notre politique, cette évolution a des conséquences financières puisque les dépenses pour la protection de l'enfance (frais d'hébergement et familles d'accueil) augmentent en moyenne de 3 millions € par an depuis 2020, ce qui constitue une progression qui ne semble pas soutenable à terme. Enfin, comme tous les autres départements de France, le conseil départemental a dû prendre à sa charge des dépenses décidées par le Gouvernement. Pour le Tarn-et-Garonne, ceci a représenté, sur les 3 exercices de 2022 à 2024 un montant de 16 millions € de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Malgré ces évolutions qui pèsent sur la situation budgétaire du département, la collectivité a engagé depuis 2021 deux chantiers majeurs : son désendettement et la relance de l'investissement. Concernant son désendettement, l'encours de la dette est passé de 202 millions d'euros en 2021, à 185 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025. Dans le même temps, la charge des intérêts de la dette a baissé passant de 6 millions d'euros en 2020 à 5 millions d'euros en 2024. Ce désendettement résulte d'un choix assumé, comme l'écrit la Chambre régionale des comptes : « le Département a fait le choix d'une stratégie de désendettement en s'appuyant sur ses réserves et sur une trésorerie élevée et en décidant de ne pas procéder, en 2021 et 2022, à la mise en réserve d'une partie de ses produits de DMTO ».

La Chambre régionale des comptes relève dans son rapport le « niveau élevé d'investissement » du conseil départemental. Il est exact que la collectivité a fait le choix de la relance de l'investissement, au regard du retard d'investissement que vous aviez pointé dans votre rapport d'observations définitives de 2020. Ainsi, vous aviez écrit que « le volume d'investissement a décru », et que des projets structurants hors voirie, dont un collège, ont été mis à l'arrêt. Dans votre rapport de 2020, vous déploriez également « une politique d'emprunt découplée des investissements » ainsi que « l'absence de plan pluriannuel d'investissement » ce qui ne permettait pas « d'avoir une vision claire des principaux projets d'investissements du département ». Afin de remédier à cette situation, la collectivité a établi et publié, quelques mois après ma prise de fonction en 2021, un plan de relance 2022-2028, comportant à la fois une déclinaison précise des projets et leurs sources de financement. Ce plan de relance fait l'objet d'un suivi annuel, ainsi que d'une présentation annuelle à toutes et tous les maires.

Enfin, la Chambre régionale des comptes alerte sur « l'effet ciseau » enregistré en 2024 sur le fonctionnement, et la nécessité de mettre en œuvre « les différents leviers identifiés » pour mener à bien l'exécution du budget en 2025. Je souscris pleinement à ces deux observations. Ceci conduit à un pilotage rigoureux des dépenses de fonctionnement, et comme le relève votre rapport « le Département a ainsi fait voter un budget plus prudent que ce que la loi de finances promulguée a finalement arrêté ». A fin juin 2025, les deux postes de dépenses de fonctionnement les plus importants – dépenses de personnel et dépenses pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) -ont un taux d'exécution légèrement inférieur à 50% (respectivement 48,6% pour le personnel, après abondement au budget supplémentaire de la hausse de la cotisation CNRACL qui s'impose à toute la fonction publique, et de 49,4% pour le RSA).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération.

Le Président,



